

### INSCRIPTION DES CANDIDATS ETRANGERS DANS UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR année universitaire 2009-2010

#### A - CONDITIONS PREALABLES

##### 1 - Maîtrise de la langue française

Candidats non ressortissants de l'Union Européenne.

Pour être admis à vous présenter au concours d'entrée ou à la commission d'équivalence dans notre école, vous devez attester de votre niveau de pratique de la langue française en justifiant de l'obtention :

- d'un Diplôme Approfondi de la Langue Française (DALF), ou
- d'un Test de Connaissance du Français (TCF) obtenu au **niveau 4**.

Les coordonnées des centres agréés TCF en France et des centres culturels français à l'étranger sont accessibles sur le site [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr). L'inscription à cet examen est payante. Le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) organise plusieurs sessions du TCF. Toutes les inscriptions doivent être faites au CIEP, 1 avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, tel. 33 (0)1 45 07 60 60.

Toutefois, sont dispensés de ces examens, les ressortissants des états où les épreuves du diplôme de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français, ou lorsque les élèves ont suivi un enseignement en langue française dans un établissement du second degré. Il faut alors indiquer cet établissement et en préciser l'adresse exacte.

Candidats ressortissants de l'Union Européenne.

La maîtrise de la langue française sera évaluée lors de l'entretien du candidat avec le jury d'enseignants du concours d'entrée ou de la commission d'équivalence.

##### 2 - Attestation du niveau d'études

Dans tous les cas, il vous est demandé de fournir une attestation du niveau du diplôme que vous avez obtenu dans votre pays. Vous obtiendrez cette attestation en contactant :

- le rectorat d'académie le plus proche de votre domicile, si vous résidez en France,
- le Ministère de l'Education Nationale, bureau DRIC, B4, 110 rue de Grenelle 75007 Paris, si vous résidez à l'étranger.

#### B - INSCRIPTION

**Attention : en l'absence des pièces justificatives demandées ci-dessus, votre dossier vous sera systématiquement retourné.**

Si vous remplissez, selon votre situation, les conditions précédemment citées, vous pourrez alors adresser un courrier à l'Ecole Régionale des Beaux-arts, secrétariat pédagogique / concours d'entrée, 83 rue de Geôle 14000 Caen, France (contact : Geneviève Le Denmat, téléphone : 33 (0)2 31 30 47 97, courriel : [g.ledenmat@agglo-caen.fr](mailto:g.ledenmat@agglo-caen.fr)) accompagné des documents demandés qui justifient d'une bonne maîtrise de la langue française pour solliciter une demande d'inscription.

- au **concours d'entrée** pour une admission en première année d'études si vous êtes titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et si vous êtes âgé de moins de 35 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

(Les formulaires d'inscription ainsi que les sujets des épreuves écrite et pratique seront en ligne à compter de la mi-février, sur notre site : [www.unicaen.fr/beaux-arts](http://www.unicaen.fr/beaux-arts). Les documents devront être téléchargés puis le formulaire et les travaux demandés seront renvoyés par la poste, **avant le 10 avril 2009**, à l'adresse indiquée ci-dessus. Les entretiens auront lieu dans la semaine du 11 au 15 mai 2009.)

- à la **commission d'équivalence** pour une admission en cours de cursus si vous avez accompli plusieurs années d'études artistiques dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat.  
(les entretiens auront lieu le 11 juin 2009, **date limite d'inscription le 26 mai 2009**).